



## Dois-je payer un loyer 6 mois après l'appel

Par **sopank**, le **03/09/2014** à **21:53**

Je suis passée en conciliation en mars la maison m'a été attribué, ainsi qu'une somme de 700 euros par mois. Mon mari ayant quitté le domicile conjugal, il travail et moi je suis en retraite. J'ai 67 ans je suis plus âgée que lui et ne touche qu'une retraite de 1100 euros. alors que lui est encore en activité 61 ans. Il fait appel et en veut me donner que 200 euros par moi et que 6 mois après l'appel je paie un loyer de 1500 EUROS pour la maison. Alors que lui pour son entreprise artisanale il occupe le sous sol de notre seconde maison (le haut étant loué) pour mettre son matériel et c'est le siège de l'entreprise et ne paie rien. Est ce normal que je sois obligée de payer 6 mois après l'appel car en vertu du droit de secours ne devrait-il pas me loger gratuitement jusqu'au divorce définitif. Merci de me répondre C'est un divorce pour faute mon mari était addict des réseaux africains avec vidéo et m'a spolié d'espèces. me laissant avec seulement 1600 euros après 34 ans de mariage et détestant ces enfants de 36ans 33ans et 23 ANS. Merci de porter votre attention sur mon énorme problème et chagrin